Tableau annuel d'avancement au Grade d'agent de maîtrise principal

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80.

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié avec effet du 01/06/1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Considérant l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 04/03/2020

ARRETE

Article 1:

Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2020

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1 -PARAYRE PIERRE 2-DEDIEU ANTHONY 3-CESCHIA STEPHANE 4 - 5 -	Agent de maîtrise échelon 7 Agent de maîtrise échelon 6 Agent de maîtrise échelon 7	01/01/2020 01/01/2020 01/01/2020

Article 2:

Le DGS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au **Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.**

Fait à, Saint-Cyprien Le 13/05/2020

L'autorité territoriale/Nom-Prénom Le Président,

Thierry DEL POSO

auuniute

DES COMMUNES

Publié le 18/06/2020

Le Maire ou le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

Tableau annuel d'avancement au Grade d'adjoint technique principal de 1ère classe

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet au 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints Techniques Territoriaux,

Considérant l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 04/03/2020

ARRETE

Article 1:

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1ère classe st fixé comme suit pour l'année 2020

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1 - CRUZ ALAIN 2 - 3 - 4 - 5 -	Adjoint technique ppal 2ème classe échelon 9	01/11/2020

Article 2:

Le DGS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au **Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité**.

Fait à, Saint-Cyprien Le 13/05/2020

Publié le 18/06/2020

L'autorité territoriale/Nom-Prénom Le Président, Thierry DEL POSO

Le Maire ou le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

Tableau annuel d'avancement au Grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs Territoriaux,

Considérant l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 04/03/2020

ARRETE

Article 1:

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1 - PAGANO MANUELA 2 - 3 - 4 - 5 -	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe échelon 5	01/12/2020

Article 2:

Le DGS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au **Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.**

Fait à, Saint-Cyprien Le 13/05/2020

<u>L'autorité territoriale/Nom-Prénom</u> Le Président, Thierry DEL POSO

Publié le 18/06/2020

Le Maire ou le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

Tableau annuel d'avancement au Grade de technicien principal de 1ère classe

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens Territoriaux,

Considérant l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 04/03/2020

ARRETE

Article 1:

Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal 1ère classe st fixé comme suit pour l'année 2020

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1 - COSTASEQUE PASCAL 2 - 3 - 4 - 5 -	Technicien ppal 2° cl éch 12	24/05/2020

Article 2:

Le DGS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au **Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité**.

Fait à, Saint-Cyprien Le 13/05/2020

Publié le 18/06/2020

<u>L'autorité territoriale/Nom-Prénom</u> Le Président, Thierry DEL POSO

Le Maire ou le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

